



Assurance logement prise par le locataire.

Par **Louis4612**, le **25/04/2008** à **10:02**

Bonjour : J'ai besoin de vérifier que ma locataire est toujours assurée.

Je suis allé avec la photocopie de l'attestation d'assurance à la banque assurance en question pour demander si cette assurance était toujours valable, car il s'agissait d'un logement dont je suis propriétaire.

La banque s'est refusée à me communiquer ce renseignement qui, il me semble ne doit pas être un secret pour moi.

Ce qui veut dire que si on a un locataire pas très réglo, on est bien embêté.

Je précise que cette locataire (étudiante étrangère) n'est pas très au courant, d'où difficultés. J'avais demandé à ma locataire de m'apporter une preuve en se rendant à sa banque comme quoi elle était toujours assurée, or elle m'a donné une deuxième photocopie de l'attestation que j'avais déjà.

Est-ce normal que la banque assurance refuse de me confirmer si cette assurance est toujours valable ?

S'il y avait un sinistre, je crois que je serais dans une belle panade.

On n'est jamais trop prévoyant dans le choix d'un locataire.

Par **jeetendra**, le **25/04/2008** à **10:13**

bonjour, l'assureur de votre locatrice n'est pas obligé de vous fournir des informations sur leur client/assuré, si la locatrice vous a remi une attestation d'assurance à l'année cela suffit et fait foi en cas de sinistre, vous ne pouvez juridiquement lui reclamer plus que cela, cordialement